

Amendements gouvernementaux au projet de loi n°6502 portant modification de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés

- 1) Centres, foyers et services pour personnes âgées
- 2) Centres de gériatrie.

I. AMENDEMENTS GOUVERNEMENTAUX

a. Exposé des motifs

Depuis le dépôt du projet de loi n°6502 les centres intégrés pour personnes âgées à Vianden et à Mertzig ont fermé leurs portes de sorte qu'il y a lieu d'adapter le projet de loi à la situation actuelle.

Les amendements modifient le point d) de l'article unique qui énumère les terrains et immeubles qui sont à réaffecter à l'Etat et suppriment le point e) de l'article unique qui est devenu sans objet.

Suite à la fermeture du centre intégré pour personnes âgées à Mertzig, il est devenu nécessaire d'adapter le relevé des propriétés des immeubles et terrains affectés à l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées ». Avec la fermeture du prédit centre l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées » n'a plus besoin des terrains et immeubles qui lui avaient été affectés par l'Etat pour son exploitation. Il convient dès lors de réaffecter tous les immeubles et terrains concernant le centre intégré pour personnes âgées à Mertzig à l'Etat.

b. Texte et commentaire des amendements

Amendement 1

L'article 1^{er} devient l'article unique.

Commentaire

Cet amendement tient compte de l'observation du Conseil d'Etat.

Amendement 2

Au point d), deuxième astérisque, la partie de phrase « , à partir du 1^{er} janvier 2013 » est supprimée.

Commentaire

A moment de la rédaction des présents amendements il n'est plus nécessaire de prévoir une date à partir de laquelle la réaffectation des immeubles et terrains de l'ancien centre intégré pour personnes âgées de Vianden pourra être réalisée. En effet le centre à Vianden a fermé ses portes en avril 2013.

Amendement 3

Le point d) de l'article unique, est complété par le texte suivant :

« * Centre intégré pour personnes âgées à **Mertzig**

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			Ar	CA
287/6334	rue principale	place occupée (bâtiment à habitation)	32	34
284/6331	rue Dellen	place occupée (bâtiment à habitation)	44	19
842/6333	In Helbespesch	place occupée (garage)	03	25
285/6332	rue Dellen	place	03	08

Commentaire

Avec la fermeture du centre intégré pour personnes âgées à Mertzig, il convient de réaffecter tous les terrains et immeubles antérieurement affectés à l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées » pour l'exploitation de ce centre à l'Etat.

Par la loi du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés

- 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées
- 2) Centres de gériatrie

telle que modifiée par la loi du 22 décembre 2000 portant

- a) reprise de l'établissement public « Centres de Gériatrie » par l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées »
- b) modification de la loi du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés
 - 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées
 - 2) Centres de gériatrie

les parcelles suivantes ont été affectées par l'Etat à l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » pour y faire fonctionner le centre intégré pour personnes âgées à Mertzig :

- 287 / 4919 (loi du 23 décembre 1998)
- 285 / 5192 (loi du 22 décembre 2000)
- 842 / 4437 (loi du 23 décembre 1998)
- 284 / 5190 (loi du 22 décembre 2000)
- 284 / 5191 (loi du 22 décembre 2000)
- 284 / 4915 (loi du 22 décembre 2000).

Dans le cadre d'une mise à jour de la documentation cadastrale en 2011, les parcelles ont été redéfinies de la manière suivante :

Anciens numéros	Nouveaux numéros
287 / 4919	287 / 6334
285 / 5192	285 / 6332
842 / 4437	284 / 6331 842 / 6333
284 / 5190	284 / 6331
284 / 5191	284 / 6331
284 / 4915	284 / 6331

Le projet de loi se réfère aux parcelles telles que définies par le nouveau mesurage opéré par l'Administration du Cadastre en date du 15 mars 2012.

Amendement 4

Le point e) de l'article unique est supprimé

Commentaire

Suite à la fermeture du centre intégré à Mertzig, une affectation à l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées » des parcelles énumérées au point e) est devenue sans objet.

II. TEXTE COORDONNE DU PROJET DE LOI

Article unique.- L'annexe 1 : (Article 4) est modifiée comme suit :

- a) sont ajoutées au relevé des terrains et immeubles concernant le Centre intégré pour personnes âgées à **Rumelange**, les parcelles suivantes :

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			AR	CA
431	rue Henri Luc	place	15	12
259/14	rue des Martyrs	place	03	42

- b) sont ajoutées au relevé des terrains et immeubles concernant la maison de soins d'**Echternach**, les parcelles suivantes

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			AR	CA
437/4789	rue des Bois	maison-place	13	55
522/4807	auf dem Kroetenpull	jardin	10	12
523/3700	rue Maximilien	place		90
528/4806	rue Maximilien	place	15	36

- c) sont ajoutées au relevé des terrains et immeubles concernant le Centre intégré pour personnes âgées à **Wiltz**, les parcelles suivantes :

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			AR	CA
59/2817	Burewee	jardin	06	08
463/2619	am Waeldchesweg	pré	05	90
465/2620	am Waeldchesweg	pré	21	80
472/2139	beim Weierburn	pré	17	60
472/2140	beim Weierburn	pré	17	10
475/2978	in der Kotzwies	pré	59	00
475/2979	in der Kotzwies	sentier	01	20
476/2625	in der Kotzwies	pré		60
476/2626	in der Kotzwies	place voirie	01	90
476/2875	in der Kotzwies	pré	10	11
476/2980	in der Kotzwies	pré	26	30

d) sont réaffectés à l'Etat les terrains et immeubles dont l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées » n'a plus besoin pour l'exécution de sa mission

* Centre intégré pour personnes âgées à **Wiltz**

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			Ar	CA
384/3596	Schlass	cour	25	20
387/2153	Schlass	maison-place	07	00
391/2408	Schlass	maison-place	09	10
393/2300	Schlass	écurie	06	20

* Centre intégré pour personnes âgées à **Vianden**

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			Ar	CA
177/392	Im Kloster	bâtiment	01	90
180/2229	Maison de Retraite		15	83
181/2314	Maison de Retraite	maison place	03	10

* Centre intégré pour personnes âgées à **Mertzig**

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			Ar	CA
287/6334	rue principale	place occupée (bâtiment à habitation)	32	34
284/6331	rue Dellen	place occupée (bâtiment à habitation)	44	19
842/6333	In Helbespesch	place occupée (garage)	03	25
285/6332	rue Dellen	place	03	08

III. Texte coordonné mettant en évidence les passages qui sont supprimés et les nouvelles dispositions du projet de loi

~~Art. 1^{er}~~ - Article unique.- L'annexe 1 : (Article 4) est modifiée comme suit :

- a) sont ajoutées au relevé des terrains et immeubles concernant le Centre intégré pour personnes âgées à **Rumelange**, les parcelles suivantes :

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			AR	CA
431	rue Henri Luc	place	15	12
259/14	rue des Martyrs	place	03	42

- b) sont ajoutées au relevé des terrains et immeubles concernant la maison de soins d'**Echternach**, les parcelles suivantes

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			AR	CA
437/4789	rue des Bois	maison-place	13	55
522/4807	auf dem Kroetenpull	jardin	10	12
523/3700	rue Maximilien	place		90
528/4806	rue Maximilien	place	15	36

- c) sont ajoutées au relevé des terrains et immeubles concernant le Centre intégré pour personnes âgées à **Wiltz**, les parcelles suivantes :

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			AR	CA
59/2817	Burewee	jardin	06	08
463/2619	am Waeldchesweg	pré	05	90
465/2620	am Waeldchesweg	pré	21	80
472/2139	beim Weierburn	pré	17	60
472/2140	beim Weierburn	pré	17	10
475/2978	in der Kotzwies	pré	59	00
475/2979	in der Kotzwies	sentier	01	20
476/2625	in der Kotzwies	pré		60
476/2626	in der Kotzwies	place voirie	01	90
476/2875	in der Kotzwies	pré	10	11
476/2980	in der Kotzwies	pré	26	30

- d) sont réaffectés à l'Etat les terrains et immeubles dont l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées » n'a plus besoin pour l'exécution de sa mission

* Centre intégré pour personnes âgées à **Wiltz**

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			Ar	CA
384/3596	Schlass	cour	25	20
387/2153	Schlass	maison-place	07	00
391/2408	Schlass	maison-place	09	10
393/2300	Schlass	écurie	06	20

* Centre intégré pour personnes âgées à **Vianden**, à partir du 1^{er} janvier 2013

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			Ar	CA
177/392	Im Kloster	bâtiment	01	90
180/2229	Maison de Retraite		15	83
181/2314	Maison de Retraite	maison place	03	10

* Centre intégré pour personnes âgées à **Mertzig**

<u>No parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Nature</u>	<u>Contenance</u>	
			<u>Ar</u>	<u>CA</u>
<u>287/6334</u>	<u>rue principale</u>	<u>place occupée</u> <u>(bâtiment à habitation)</u>	<u>32</u>	<u>34</u>
<u>284/6331</u>	<u>rue Dellen</u>	<u>place occupée</u> <u>(bâtiment à habitation)</u>	<u>44</u> <u>03</u>	<u>19</u> <u>25</u>
<u>842/6333</u>	<u>In Helbespesch</u>	<u>place occupée</u> <u>(garage)</u>		
<u>285/6332</u>	<u>rue Dellen</u>	<u>place</u>	<u>03</u>	<u>08</u>

e) ~~Centre intégré pour personnes âgées à **Mertzig** : conformément au nouveau mesurage opéré par l'Administration du Cadastre en date du 15 mars 2012, les terrains affectés à l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées » sont les suivants :~~

No parcelle	Lieu dit	Nature	Contenance	
			Ar	CA
287/6334	rue principale	maison place	32	46
285/6332	rue de Dellen	place	03	08
842/6333	In Helbespesch	place (occupée)	03	25

~~Toute autre parcelle ci avant affectée à l'établissement public et concernant le centre intégré à Mertzig, est réaffectée à l'Etat.~~